



Joseph Durandot



Pierre Durandot

Les frères Durandot

Deux des 302 raflés de Saint-Claude

Joseph Durandot, marié et père de trois enfants, est avec son frère **Pierre** artisan d'objets en corne, à Saint-Claude (Jura).

Le dimanche 9 avril 1944, en représailles à des actions des maquis dans la région, Klaus Barbie, arrivé la veille à Saint-Claude à la tête d'un détachement armé venu de Lyon, fait diffuser par le tambour municipal l'ordre à tous les hommes du bourg, âgés de 18 à 45 ans, de rejoindre avant 10 heures la place du Pré. Au-delà de cette heure, tout homme trouvé à l'intérieur d'une maison, sera immédiatement passé par les armes.

Joseph et Pierre Durandot obéissent à cet ordre et sont soumis à un contrôle. Ayant fait l'objet d'une circoncision dans sa prime enfance, Joseph, du fait d'une plaisanterie de sa part, est considéré comme juif et écarté du groupe pour une destination spéciale. Son frère subit le même sort, ainsi que trois autres hommes de la ville. Tandis que les autres raflés partent en train à destination du camp de transit de Compiègne, ils sont conduits en camion à Lyon pour être interrogés dans les locaux de la Gestapo. Ils rejoignent bientôt la prison de Montluc. Joseph est enfermé dans la Baraque aux Juifs ; Pierre est placé en cellule.

Le 1^{er} mai, les frères Durandot sont envoyés au camp de regroupement juif de Drancy. Leur famille étant parvenue à faire remettre à la direction du camp un certificat de catholicité, ils peuvent justifier qu'ils ne sont pas juifs. Ils sont considérés comme terroristes et renvoyés à Lyon, à la prison de Montluc.

Le 9 juin, ils sont à nouveau extraits de la prison pour être envoyés cette fois à Leipzig où ils sont affectés à une usine avec d'autres assujettis au S.T.O. (Service du Travail Obligatoire). Ils y demeurent jusqu'au 19 avril 1945, date de leur libération par les troupes américaines.

Le 29 avril 1952, le tribunal militaire de Lyon a condamné par contumace Klaus Barbie à la peine de mort pour avoir organisé la rafle de Saint-Claude. 186 des 302 raflés ont péri en déportation.